

Délibération Générale colonial

DELIBERATION n° 99/8°L De la commission Permanente de la Chambre des Députés portant modification du budget annexe de la Régie des Eaux de Djibouti pour l'exercice 1974. (Rendue exécutoire par arrêté n° 75-575/SG/CD du 28 mars. 1975D).

n° 99/8°L De la

Ministère PRÉSIDENCE DU CONSEIL DE GOUVERNEMENT	Date de publication 21 mars 1975
Numéro JO n° 8 du 25/04/1975	Date du numéro 25 avril 1975

TEXTE INTÉGRAL

Art.1er

Les recettes de la section exploitation, pour l'exersont modifiées comme suit: Art 2 —Les dépenses de la section gxpä)itien, pour l'exercice 1974 sont modifiées comme suit :

Le SecrétaireCommission permanenteChambre des DéputésFXIEL RUSCONLe Vice-Présidentde la Commission permanentede la Chambre des Députés

SAMOD FARAH KHAIRE